

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-26 du 5 février 1983

Portant approbation des Budgets
Primitifs Exercice 1983 de la Province
et des Districts de l'Ouémé.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 64-16 du 11 août 1964, fixant la liste des taxes Provinciales, leur code d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs subséquents ;
- VU l'ordonnance N° 2/PR/MF/AEP du 10 janvier 1966, portant codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi Organique N° 81-009 du 10 octobre 1981 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs ;
- VU le décret N° 78-356 du 30 décembre 1978 portant limites et dénomination des circonscriptions administratives ;
- VU la Loi N° 82-006 du 30 décembre 1982 portant Loi des Finances pour la Gestion 1983 ;
- SUR Proposition du Ministre des Finances ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 26 janvier 1983,

DECRETE :

Article 1er. - Sont approuvés les Budgets Primitifs Exercice 1983 de la Province de l'Ouémé et de ses Districts, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants ci-après conformément à l'annexe ci-jointe.

.../...

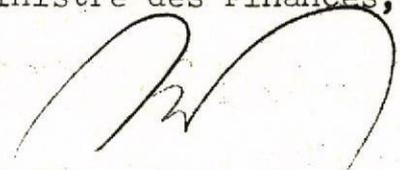
Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 5 février 1983

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,


Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PG/PPC 2 MF 15 MISP ET
DAFA 4 MINISTERES 20 SGG 4 SPD 2 IGE 4 DPE-DLC-INSAE BCP 8 DB-DCF
10 SOLDE-TRESOR-DI 15 DAFA-MF 2 PROVINCE ET DISTRICTS 16 DAT 2
DCCT 1 GDE CHANC. 1 UNB-FASJEP 4 BN 2 JORPB 1.-

PROVINCE DE L'OUEME

RECETTES ORDINAIRES : CENT QUARANTE DEUX
MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT DOUZE MILLE
SEPT CENT VINGT : 142 992 720

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TRENTE QUATRE
MILLIONS SOIXANTE CINQ MILLE DEUX CENT
VINGT DEUX : 34 065 222

T O T A L

177 057 942
=====

DEPENSES ORDINAIRES : CENT QUARANTE DEUX
MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT DOUZE
MILLE SEPT CENT VINGT : 142 992 720

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TRENTE QUATRE
MILLIONS SOIXANTE CINQ MILLE DEUX CENT
VINGT DEUX : 34 065 222

T O T A L

177 057 942
=====

DISTRICT URBAIN DE PORTO-NOVO I

RECETTES ORDINAIRES : CENT TROIS MILLIONS
DOUZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE TREIZE : 103 012 973

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TRENTE QUATRE
MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE
CINQ CENT TROIS : 34 878 503

T O T A L

137 891 476
=====

DEPENSES ORDINAIRES : CENT TROIS MILLIONS
DOUZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE TREIZE : 103 012 973

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TRENTE QUATRE
MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE
CINQ CENT TROIS : 34 878 503

T O T A L

137 891 476
=====

DISTRICT LACUSTRE DES AGUEGUES

RECETTES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS TROIS
 CENT SOIXANTE ET UN MILLE SEPT CENT
 CINQUANTE : 15 361 750

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS
 HUIT CENT CINQUANTE SEPT MILLE CINQ CENTS : 3 857 500

T O T A L 19 219 250
 =====

DEPENSES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS TROIS
 CENT SOIXANTE ET UN MILLE SEPT CENT
 CINQUANTE : 15 361 750

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS
 HUIT CENT CINQUANTE SEPT MILLE CINQ CENTS : 3 857 500

T O T A L 19 219 250
 =====

DISTRICT URBAIN DE PORTO-NOVO II

RECETTES ORDINAIRES : CENT DIX MILLIONS CINQ
 CENT QUINZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE SIX : 110 515 266

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TRENTE HUIT
 MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE CINQ
 CENT CINQ : 38 220 505

T O T A L 148 735 771
 =====

DEPENSES ORDINAIRES : CENT DIX MILLIONS
 CINQ CENT QUINZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE
 SIX : 110 515 266

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TRENTE HUIT MILLIONS
 DEUX CENT VINGT MILLE CINQ CENT CINQ : 38 220 505

T O T A L 148 735 771
 =====

- 3 -

DISTRICT URBAIN DE PORTO-NOVO III

RECETTES ORDINAIRES : CENT QUATRE MILLIONS
CINQ CENT SEIZE MILLE HUIT CENT HUIT : 104 516 808

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TRENTE ET UN
MILLIONS QUATRE CENT UN MILLE NEUF CENT
QUATRE-VINGT UN : 31 401 981

T O T A L 135 918 789
=====

DEPENSES ORDINAIRES : CENT QUATRE MILLIONS
CINQ CENT SEIZE MILLE HUIT CENT HUIT : 104 516 808

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TRENTE ET UN
MILLIONS QUATRE CENT UN MILLE NEUF CENT
QUATRE-VINGT UN : 31 401 981

T O T A L 135 918 789
=====

DISTRICT RURAL D'ADJOHOUN

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE ET UN MILLIONS
TROIS CENT QUATRE-VINGT QUINZE MILLE
QUATRE CENT SOIXANTE HUIT : 41 395 468

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS HUIT
CENT TRENTE ET UN MILLE SIX CENT
QUATRE-VINGT DOUZE : 2 831 692

T O T A L 44 227 160
=====

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE ET UN MILLIONS
TROIS CENT QUATRE-VINGT QUINZE MILLE
QUATRE CENT SOIXANTE HUIT : 41 395 468

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS HUIT
CENT TRENTE ET UN MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT
DOUZE : 2 831 692

T O T A L 44 227 160
=====

.../...

DISTRICT RURAL DE DANGBO

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE TROIS MILLIONS
SEPT CENT CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE
CINQ : 33.705 465

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION SEIZE
MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT QUATRE : 1 016 684

T O T A L 34 722 149
=====

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE TROIS MILLIONS
SEPT CENT CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE
CINQ : 33 705 465

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION SEIZE
MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT QUATRE : 1 016 684

T O T A L 34 722 149
=====

DISTRICT RURAL DE BONOU

RECETTES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS
CENT QUATRE-VINGT SEPT MILLE SEPT CENT DIX SEPT 21 187 717

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SIX CENT
SOIXANTE QUINZE MILLE : 675 000

T O T A L 21 862 717
=====

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS
CENT QUATRE-VINGT SEPT MILLE SEPT CENT DIX SEPT 21 187 717

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SIX CENT
SOIXANTE QUINZE MILLE : 675 000

T O T A L 21 862 717
=====

DISTRICT RURAL DE SAKETE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT HUIT MILLIONS
SEPT CENT TRENTE TROIS MILLE CENT SOIXANTE
SEPT : 28 733 167

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS
CENT MILLE : 2 100 000

T O T A L 30 833 167
=====

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT HUIT MILLIONS
SEPT CENT TRENTE TROIS MILLE CENT SOIXANTE
SEPT : 28 733 167

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS
CENT MILLE : 2 100 000

T O T A L 30 833 167
=====

DISTRICT RURAL D'IFANGNI

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE SIX MILLIONS QUATRE
CENT QUATRE-VINGT NEUF MILLE SOIXANTE HUIT : 36 489 068

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS NEUF
CENT VINGT MILLE SIX CENT QUATRE -VINGT SIX : 2 920 686

T O T A L 39 409 754
=====

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE SIX MILLIONS QUATRE
CENT QUATRE-VINGT NEUF MILLE SOIXANTE HUIT : 36 489 068

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS NEUF
CENT VINGT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT SIX : 2 920 686

T O T A L 39 409 754

DISTRICT RURAL D'ADJA-OUERE

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : TRENTE TROIS MILLIONS TROIS CENT TRENTE CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DEUX	:	33 335 462
---	---	------------

<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : DEUX MILLIONS CENT VINGT CINQ MILLE QUATRE-VINGT QUATORZE	:	2 125 094
--	---	-----------

T O T A L	:	<u>35 460 556</u> =====
-----------	---	----------------------------

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : TRENTE TROIS MILLIONS TROIS CENT TRENTE CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DEUX	:	33 335 462
---	---	------------

<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : DEUX MILLIONS CENT VINGT CINQ MILLE QUATRE-VINGT QUATORZE	:	2 125 094
--	---	-----------

T O T A L	:	<u>35 460 556</u> =====
-----------	---	----------------------------

DISTRICT RURAL DE POBE

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : VINGT NEUF MILLIONS CENT CINQUANTE SEPT MILLE NEUF CENT TRENTE TROIS	:	29 157 933
--	---	------------

<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : QUATRE MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE SIX MILLE SIX CENT QUARANTE DEUX	:	4 956 642
---	---	-----------

T O T A L	:	<u>34 114 575</u> =====
-----------	---	----------------------------

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : VINGT NEUF MILLIONS CENT CINQUANTE SEPT MILLE NEUF CENT TRENTE TROIS:	:	29 157 933
---	---	------------

<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : QUATRE MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE SIX MILLE SIX CENT QUARANTE DEUX	:	4 956 642
---	---	-----------

T O T A L	:	<u>34 114 575</u> =====
-----------	---	----------------------------

DISTRICT RURAL DE KETOU

RECETTES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS
TROIS CENT TRENTE SEPT MILLE TRENTE HUIT : 27 337 038

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION SIX CENT
VINGT NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT SIX: 1 629 886

T O T A L : 28 966 924
=====

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS
TROIS CENT TRENTE SEPT MILLE TRENTE HUIT : 27 337 038

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION SIX CENT
VINGT NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT SIX: 1 629 886

T O T A L : 28 966 924
=====

DISTRICT RURAL D'AVRANKOU

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE SIX MILLIONS HUIT
CENT QUATRE-VINGT TREIZE MILLE DEUX CENT VINGT DEUX 46 893 222

RECETTES EXTRAORDINAIRES : HUIT CENT SOIXANTE
QUATRE MILLE TROIS CENTS : 864 300

T O T A L : 47 757 522
=====

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE SIX MILLIONS HUIT
CENT QUATRE-VINGT TREIZE MILLE DEUX CENT VINGT DEUX 46 893 222

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : HUIT CENT SOIXANTE
QUATRE MILLE TROIS CENTS : 864 300

T O T A L : 47 757 522
=====

DISTRICT RURAL D'AKPRO-MISSERETE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT NEUF MILLIONS NEUF
CENT SEIZE MILLE NEUF CENT TRENTE CINQ : 29 916 935

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION HUIT
CENT QUATRE-VINGT SIX MILLE CENT : 1 886 100

T O T A L 31 803 035
=====

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT NEUF MILLIONS NEUF
CENT SEIZE MILLE NEUF CENT TRENTE CINQ : 29 916 935

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION HUIT
CENT QUATRE-VINGT SIX MILLE CENT : 1 886 035

T O T A L 31 803 035
=====

DISTRICT RURAL D'ADJARA

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE ET UN MILLIONS
DEUX CENT TRENTE SIX MILLE NEUF CENTS : 31 236 900

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS
QUATRE CENT-NEUF MILLE CINQ : 2 409 005

T O T A L 33 645 905
=====

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE ET UN MILLIONS
DEUX CENT TRENTE SIX MILLE NEUF CENTS : 31 236 900

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS
QUATRE CENT NEUF MILLE CINQ : 2 409 005

T O T A L 33 645 905
=====

DISTRICT RURAL DE SEME-PODJI

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE SIX MILLIONS
DEUX CENT SIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE TROIS 46 206 463

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS HUIT
CENT QUATRE-VINGT QUATRE MILLE SIX CENT
QUARANTE SIX : 4 884 646

T O T A L 51 091 109

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE SIX MILLIONS
DEUX CENT SIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE TROIS 46 206 463

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS HUIT
CENT QUATRE-VINGT QUATRE MILLE SIX CENT
QUARANTE SIX : 4 884 646

T O T A L 51 091 109